

Ruhengeri

EX. Dossier Personnel

AT



4950

Le s/chef . . . MURASANDONYI

est puni de

retenue-

quinze jours de privation de traitement

Motif

avoir omis à deux reprises d'effectuer deux de ses recherches qui se trouvaient dans sa sous-charge depuis le mois de mai 1954 jusqu'au moment de leur arrestation par le Commissariat de Police sort le 26.7.54 et avoir déclaré que ces deux individus étaient introuvables.

Ruhengeri, le 29.7.1954

Le Chef ou A.T. a.i.

POCHET. In. 11/4/54

*[Signature]*

No I.